



# Natura 2000

## Programmation des fonds européens

Claire THIALLIER  
Coordination du réseau  
Natura 2000  
DREAL

25 septembre 2014

Direction Régionale de  
l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir

# Contrats Natura 2000 - 2007-2013

Indicateurs	Contrats forestiers	Contrats ni-agricoles ni-forestiers	MAEt
Volume total des engagements	237 148	1 110 493	19 500 000
Nombre de contrats signés	23	49	
coût moyen / contrat	10 311	22 663	
surface « équivalente » engagée	140	380	12 169
coût moyen / ha	2 000	2 500	1 602
coût moyen / ha / an		680	380
Surface « potentielle »	43 400	14 400	22 100
% de la surface « potentielle »	0,3%	2,6%	55%

Ratio montant animation / montant contrats : 15 %

Ratio montant animation + élaboration / montant contrats : 23 %

# Coût global de Natura 2000

- Données issues de l'étude « Costs and Socio-Economic Benefits associated with the Natura 2000 Network » de la DG Environnement ( P.Institute for European Environmental Policy / GHK / Ecologic, Brussels 2010)

Pays avec plus de 5 M ha de sites Natura :	Surface N2000 (M ha)	coût moyen gestion (euros / ha /an)			total
		investissement	planification	Gestion et suivi	
Pologne	7,9	0,6	1,2	12,6	13,9
Italie	6,7	4,7	3,6	11,7	20,0
Suède	5,8	16,4	1,1	16,9	34,4
France	12	1,6	3,4	33,6	38,6
Allemagne	5,7	27,7	20,3	59,4	107,4
Espagne	14,2	36,5	23,4	49,7	109,6

- A comparer pour la Bourgogne :

			docob + ETP dans services Etat :	animations, contrats, MAE+ ETP dans services Etat :	
2007-2013	0,4	-	0,7	9,1	9,7
2014-2020	0,4	-	0,5	24,3	24,7

# Gouvernance FEADER 2015-2020

- **Document cadre national (DCN)** définit au niveau **national** les mesures qui peuvent être proposés (rédigé par **MAAF**)
- **Programme de développement rural (PDR)** rédigé par le **conseil régional (autorité de gestion des fonds européens)** définit au niveau **régional** :
  - les mesures retenues,
  - la stratégie et les modalités de mise en œuvre,
  - les montants (maquette)
- Services de l'Etat + élus associés à la construction du PDR, dans le cadre de l'instance régionale de concertation, réunie en le 16/09/2013 et le 24/01/2014
- Toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de N2000 retenues dans le FEADER
- DREAL a chiffré les besoins pour élaboration, animation, contrats non agri → **montants retenus correspondent aux besoins**

# Nouveautés FEADER 2015-2020

- Le nom des mesures va changer (plus de 323A etc...)
- Taux de cofinancement de FEADER augmente : 50% → 53%
- Appel à projet pour les contrats ; à organiser de la manière la plus souple possible :
  - Plusieurs appels à projet par an avec système de notation pour définir les priorités ?ou
  - Appel à candidature continu avec système de notation pour fixer l'éligibilité ?
- A priori inchangé :
  - Dépenses éligibles
  - Absence d'appel à projet pour animation

# Élaborations DOCOB 2014-2020

- Hypothèse de calcul des besoins :
  - tous les sites dotés d'un docob (6 à élaborer entièrement + plan d'action à financer pour AC Dijon-Beaune) ;
  - tous les docobs approuvés avant le 31/12/2006 révisés (16)
  - les révisions de docob font l'objet d'un dossier distinct de l'animation et individuel
  - le budget des évaluations de docob est inclus dans le montant de la révision
  - pour les élaboration, le coût est estimé en fonction du niveau de connaissance des sites
  - pour les révisions, forfait de 40000 euros par évaluation + révision.

Indicateurs	2007-2013	2014-2020
Nombre de DOCOBs élaborés (cumul)	52	61
pourcentage des docobs élaborés (cumul)	85%	100%
Nombre de DOCOBs révisés	4	15
Coût moyen par élaboration ou révision	123 205	47 642
<b>Volume total des engagements</b>	<b>1 601 665</b>	<b>1 143 396</b>
dont FEADER	789 722	500 000
Nombre d'opérations	24	20

# Animations 2014-2020

- **Hypothèse de calcul des besoins :**

- tous les sites animés d'ici la fin de la période
- Montants reconduits (moyenne 3 dernières années caractéristiques) pour les sites déjà animés + revalorisée de 3%/an + 10% pour des études ou augmentation coût montage MAEC
- Animations lancées 2 ans après le début de l'élaboration des docobs
- Sites à Chauve-souris : ligne prévue pour la coordination régionale, la gestion des entités étant assurée par les collectivités porteuses lorsqu'elles sont dans leur secteur d'intervention, à budget constant ; les entités « orphelines » étant gérées par le coordonnateur régional
- le budget des évaluations de docob n'est pas imputé sur l'animation
- Les actions d'assistance et les animations en portage Etat, font appel à du FEADER

Indicateurs	2007-2013	2014-2020
Nombre de DOCOBs en animation (cumul)	48	61
pourcentage des docobs en animation	79%	100%
Nombre d'ETP	18	25
Volume total des engagements	3 145 182	12 843 396
dont FEADER	1 407 635	5 800 000
coût moyen par site animé	16 381	33 959
Nombre d'opérations	100	205

# Contrats ni-ni 2014-2020

- **Hypothèse de calcul des besoins :**

- Estimation d'un « **surface potentielle** » : HIC ni prairial ni forestiers (estimés pour les ZPS) dans les sites en animation
- Estimation d'une **surface contractualisée** : extrapolation du coût/ha des contrats surfaciques sur les non-surfaciques
- Légère augmentation du montant/ha des contrats par rapport à la période précédente pour tenir compte de l'inflation
- Objectif à **long terme** de 10 % de la « surface potentielle » couverte par des contrats
- Objectif **2020** : 6% de la « surface potentielle » couverte par des contrats décomposés en :
  - 2,6 % dotés de contrats pdt la dernière période, dont 110 ha à reconduire
  - 565 ha de nouveaux contrats
- Coût moyen/ha des contrats : **2400** euros/ha pour les contrats récurrents, **2800** euros/ha pour les ponctuel ou « nouveaux récurrents » ;

Indicateurs	2007-2013	2014-2020
Nombre de contrats signés	49	75
coût moyen	22 663	24 642
surface engagée	380	675
Volume total des engagements	1 110 493	1 848 113
dont FEADER	425 000	900 000



# Contrats forestiers 2014-2020

- **Hypothèse de calcul des besoins :**

- Estimation d'un « **surface potentielle** » et d'une **surface contractualisée** idem ni-ni
- Légère augmentation du montant/ha des contrats par rapport à la période précédente
- Objectif à **long terme** :
  - 1 % de la surface potentielle couverte par des contrats (hors sénescence) ;
  - 0,5% de la surface potentielle couverte par des contrats sénescence
- Objectif **2020** :
  - 0,5% de la surface potentielle (cumul avec la surface couverte en 2007-2013) ;
  - 0,2% de la surface potentielle en contrat sénescence
- Les contrats forestiers conclus correspondront à des nouvelles surfaces (le renouvellement d'un contrat forestier restant une exception)
- 40% du montant des besoins pour les contrats forestiers sont dévolus aux arbres sénescents (contre 27% en 2007-2013)

Indicateurs	2007-2013	2014-2020
Nombre de contrats signés	23	80
coût moyen	10 311	9 414
surface engagée	140	325
<b>Volume total des engagements</b>	<b>237 148</b>	<b>753 113</b>
dont FEADER	124 000	450 000



# Natura 2000

## Avancement du plan d'action communication

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**

25 septembre 2014

Direction Régionale de  
l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement

# Chantiers communication / accompagnement

- Réalisé
  - Mise à jour des sites internet
  - Elaboration d'un formulaire spécifique aux manifestations sportives
- En cours :
  - réalisation des affiches : 1 par mairie
  - journal Natura 2000 : 1500 ex
  - Réédition « indispensable livret » : 2000 ex ?
- A lancer
  - Outils web :
    - DRJSCS devrait lancer la réalisation d'un portail type « manifestations sportives dans la Loire » (<https://manifestationsportive.fr/>), avec champs de l'EI à saisir en ligne + interface carto
    - Portail plus général : suis-je soumis à EI + champs de l'EI à saisir en ligne ?



# Natura 2000

## Priorisation des habitats et espèces

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir

25 septembre 2014

Direction Régionale de  
l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement

# Priorités de gestion

- Constat : Un habitat et une espèce sur 5 en bon état de conservation (domaine continental)
- Objectif d'établir une liste d'habitats et espèces prioritaires :
  - pour la gestion (allocation plus efficace des moyens, **notamment éligibilité + priorités FEADER**)
  - pour les suivis locaux : concentrer les moyens de suivi sur des sites « pilotes » pour certains habitats ou espèces
  - Pour les suivis à l'échelle biogéographique (têtes de réseau)
- Pré-liste établie par le MNHN sur la base de 2 critères :
  - la France porte une forte **responsabilité** (forte % de l'aire de répartition dans la région biogéographique)
  - Le statut de **menace** : via LR et résultat du rapportage européen (la dernière évaluation nationale est mauvaise ou offre de mauvaises perspectives)
- Intégration des oiseaux dans la réflexion
- Travail en bilatéral avec les experts régionaux (EPOB, SHNA, CENB, CBN, ONF, CRPF), réunion de travail le 24 juin et passage en CSRPN le 9 octobre

# Complémentarité avec autres stratégies

Dispositif	Critères	Objectif
LR	Risque d'extinction (régional ou national)	Faire connaître les espèces les plus fragiles
ZNIEFF	Représentativité de la biodiversité régionale (intérêt patrimonial au sens large)	Guider la prise en compte globale de la biodiversité
TVB	Mode de déplacement représentatif d'un cortège d'espèce	Modéliser les continuités écologiques
SCAP	- Statut de menace - Faible représentation dans les espaces protégés - Pertinence de la protection réglementaire d'un espace (espèce rare à petit territoire par ex)	Orienter l'extension des aires protégées
PNA	Espèces menacées d'extinction à l'échelle nationale	Coordonner le suivi et les actions nationales pour enrayer la régression
N2000	- statut de menace (via LR et résultat du rapportage européen) - responsabilité de la France dans un domaine biogéographique	Concentrer les efforts de suivi et de gestion dans sites Natura 2000 existants

- Listes rouges = un élément supplémentaire d'appréciation
- Articulation avec SCAP et PNA, mais chevauchement possible pour des espèces bien représentée dans les sites (Rôle des genêts, Cistude par ex)

# Méthode à présenter en CSRPN

Approche par compilation de critères pour établir des priorités sur des actions :

- **Priorité locale de gestion** dans le docob de l'habitat ou de l'espèce concernée la plus prioritaire (pondération x 4)
- **Priorité régionale de conservation** pour l'habitat ou de l'espèce ayant le niveau le plus fort (pondération x 3)

Pour l'établissement de ce critère : démarche du MNHN conservée mais adaptée.

- **dynamique interne** de l'habitat ou de l'habitat d'espèce observable sur une durée de 5 ans (pondération x 2)
- travaux d'entretien dans une zone ayant fait l'objet **d'investissements** dans le cadre d'un dispositif de gestion écologique

# Méthode à présenter en CSRPN

Établissement de notes avec seuil d'éligibilité au FEADER + possibilité de priorisation si nécessaire

Proposition de note seuil correspondant aux modalités suivantes :

	Cas-type n°1	Cas-type n°2	Cas-type n°3	Cas-type n°4	Cas-type n°5
Priorité locale de gestion dans le docob	Prio 1	Prio 1	Prio 2	Prio 3	Prio 3
Priorité régionale de conservation	Prio >=3	Toutes modalités	Prio >=3	Prio 1	Prio 2
Dynamique interne	Toutes modalités	Oui	Toutes modalités	Toutes modalités	Oui
Zone ayant fait l'objet d'investissements	Toutes modalités	Toutes modalités	Oui	Oui	Oui





# Natura 2000

Désignations et exo TFNB

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**

25 septembre 2014

Direction Régionale de  
l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement

# Désignations en ZSC

## Relance désignation en ZSC suite pré-contentieux

	21	58	71	89
Envoyés pour désignation 1, 2, 3, 5, 18, 37 – série 1	45, 47	29, 30, 32, 37, 44	12, 16, 18, 27, 42	37
Envoyés pour désignation 8, 49 – série 2		11, 15, 31, 39	25, 43, 53	35, 49
A envoyer d'ici fin 2014	20	20	20	20
A envoyer d'ici fin 2015	4*, 23*, 46	28* (pb nom), 46	38*, 46	7*, 36*, 41* 50*, 28* (pb nom), 46

\* : sous réserve d'examen à temps en commission biogéographique

# Evaluation de l'impact des exonérations de TFNB

- Sujet de vacation Deborah Vieille (3 mois)
- Difficulté pour récupérer des données sensibles (le revenu cadastral)
- Estimation possible au moins pour le Morvan (hors Sud Morvan)



## Formule:

Revenu cadastral  
(moyen observé sur  
une sélection de  
communes du  
Morvan selon type de  
couvert)

x % d'adhésion à la  
charte

x (1-Taux de  
compensation)

Taux de compensation :  
40%

### Taux demande d'exonération:

- Forêt

Etat, département → 70%

Commune → 0 %

Privé → 10 à 50% en fonction de la structure de la propriété

- Terres et prés :

Etat, département → 100%

Commune → 0 %

Privé → 10%

- Exemple de trois communes:
  - Champeau-en-Morvan,
  - Saint-Prix,
  - Saint-Léger sous Beuvray.
- Total des produits de fonctionnement:
  - Champeau-en-Morvan = 184 000 €,
  - Saint-Prix = 191 000 €,
  - Saint-Léger sous Beuvray = 575 000 €.



## Perte potentielle

Commune	Total produits fonctionnement (€/an)	Forêt (€/an)	Terres et prés (€/an)	valeur absolue (€/an)	Dont perte non compensée (€/an)	% des produits de fonctionnement
<i>Champeau-en-Morvan</i>	184 000	66	393	459	275	0,001%
<i>Saint-Prix</i>	191 000	1429	1	1343	858	0,004%
<i>Saint-Léger sous Beuvray</i>	575 000	418	4	422	253	0,001%

Dans le morvan (hors Sud Morvan), perte potentielle (avant compensation) > 500 euros pour seulement 3 communes



# Natura 2000

## Dispositif MAEC

Claire THIALLIER  
Coordination du réseau  
Natura 2000  
DREAL

25 septembre 2014

Direction Régionale de  
l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement

# Gouvernance FEADER

- **Document cadre national (DCN)** définit au niveau **national** les mesures qui peuvent être proposés (rédigé par **MAAF**)
- **Programme de développement rural (PDR)** rédigé par le **conseil régional (autorité de gestion des fonds européens)** définit au niveau **régional** les mesures retenues et la stratégie
- Pour les MAEC, toutes les mesures sont mobilisées, et les zonages d'action prioritaire sont les suivants pour la biodiversité :
  - Les sites **Natura 2000**
  - Les périmètres de présence des espèces ou groupes d'espèces concernés par les 20 **plans nationaux d'actions** identifiés comme prioritaires, et les secteurs d'intervention ciblés par les autres plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées
  - Les continuités écologiques prioritaires retenues dans les SRCE :
    - **réservoirs et corridors** des sous-trames « prairies et bocages », « plans d'eau et zones humides » et « cours d'eau et milieux humides associés » (+ PELOUSES - oubli -)
    - **corridors** identifiés comme étant à **remettre en bon état** dans l'ensemble des sous-trames
  - Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (**ZNIEFF**) de **type I**
  - Les zones **viticoles**
  - Le cœur des **parcs nationaux**, les zones et milieux prioritaires identifiés dans les **chartes des parcs**, ainsi que les autres **zones et milieux prioritaires de parcs** identifiés au niveau régional : prairies paratourbeuses et pelouses sèches notamment



# Les mesures

- Engagements unitaires (EU) :
  - catalogue d'engagements à la **parcelle**,
  - **cumulables entre eux** selon des règles,
  - avec la **rémunération de surcoût** pour des aménagements de pratiques sur 5 ans

Similaires à la précédente programmation, avec les principales différences suivantes :

- Suppression **Herbe 03** (limitation ferti) et **Herbe 05** (retard de pâturage)
- Modification des montants (souvent à la **baisse**)
- Mesures système : engagement à l'échelle de l'exploitation sur 5 ans, non cumulables entre elles mais cumulables sous certaines conditions avec les EU
  - mesure systèmes herbagers pastoraux : **maintien** de l'activité d'élevage extensif
  - mesures polyculture-élevage : **maintien** de l'activité voire **amélioration** des exploitations sur le plan de l'**autonomie, fertilisation** et de l'**utilisation d'herbicides**
  - Grandes cultures (avec adaptations pour les « zones intermédiaires » en Bourgogne) : **amélioration** des exploitations sur le plan de la **rotation des cultures, fertilisation** et de l'**utilisation d'herbicides**

# Les MAEC : préparation de la campagne 2015

Réunion des financeurs : 12 septembre

Lancement de l'appel à projet MAEC : le 7 octobre lors d'une CRAEC élargie

Proposition : appel à projet MAE pour l'ensemble des mesures et des enjeux identifiés dans la stratégie régionale

Réception des projets en DDT entre le 15 octobre et le 20 novembre

Pré CRAE mi-décembre : étude des projets reçus

CRAE : Janv-février 2015 Validation des projets et des territoires retenus

# Les MAEC : contenu d'un PAEC

- Présentation de la **structure animatrice et de ses partenaires techniques**, et des modalités d'**association des acteurs du territoire** (copil)
- Diagnostic agricole et agri-environnemental**, et **bilan quantitatif et qualitatif des démarches agroenvironnementales historiques**
- Périmètre** du PAEC et des zones à enjeux
- Types de mesures à mobiliser, et des curseurs à fixer éventuellement dans les cahiers des charges. **Attention à limiter le nombre de combinaison d'engagements par territoire ou sous-territoire**
- Actions d'animation** prévues, ainsi que des **actions complémentaires** (investissements, formations, actions de démonstrations, diagnostics d'exploitation et conseils techniques...)
- Critères d'éligibilité et de priorisation des dossiers individuels** (critère géographique, typologie des exploitations,...)
- Modalités d'organisation : interface entre agriculteur et administration, accompagnement pour le dépôt des dossiers et pour la mise en oeuvre
- Présentation des modalités techniques **de suivi et d'évaluation** du PAEC, ainsi que de la stratégie envisagée pour la **poursuite des actions au-delà du PAEC**
- Estimation du **budget prévisionnel et du plan de financement** du PAEC.

# Les MAEC : Critères de sélection des PAEC

## Critères relatifs au pilotage du PAEC

Ancrage du PAEC dans un **projet territorial** et/ou **de filière**

Modalités et qualité de **l'animation et de l'accompagnement** des contractants ; articulation avec les autres animations ou démarches territoriales présentes sur le territoire

**Cohérence du budget** et des financements PAEC (au regard des objectifs poursuivis)

Modalités de **suivi** et d'**évaluation** du PAEC

# Les MAEC : Critères de sélection des PAEC

## Critères relatifs à la stratégie PAEC

Cohérence entre **zones d'intervention** prioritaires du PAEC et **ZAP** régionales par rapport aux enjeux ciblés

Cohérence de la **stratégie d'intervention** au regard des enjeux définis, des objectifs ciblés, des MAEC mobilisées

Critères de **priorisation des contrats au sein du PAEC**

Pertinence du projet, y compris ses actions complémentaires au regard de la **transition agroécologique**

Modalités de maintien des pratiques au-delà du PAEC

**Bilan des éventuelles démarches agro-environnementales précédentes,**

**Dynamique de contractualisation** envisagée

**Coût global** des mesures au regard des surfaces contractualisées, des enjeux et **des résultats attendus**

# Les MAEC : application de la clause de révision

## Engagements avec FEADER

Application systématique de la clause de révision : envoi d'un courrier aux exploitants les informant de la cessation des engagements au 15 mai 2015

### Contrats MAET 2012-2014 affectés par la clause de révision

	Nbre ha	Nbre exploitations
Natura	8 695	293
DCE	1 364	39
Biodiv	4 898	203
total	14 957	535

Merci de votre attention

